

## CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024

Le 1<sup>er</sup> mars 2024, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur CHABRIER Alexandre, premier adjoint.

Date de la convocation : 29 mars 2024

Nombre de conseillers en exercices : 11

Étaient présents :

BLANCO Jordan	DEFOND Marion	GOUTORBE TORRE Jeannine
CAZORLA Dominique	DEFOND Thérèse	MOREL Nathalie
CHABONNIER Jérôme	FORET Clotilde	PENT Damien
CHABRIER Alexandre	GIBERT Maryline	

Secrétaire de séance : CHARBONNIER Jérôme

### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2024
  - Approbation du compte rendu exceptionnelle de la séance du 21 mars 2024
  - Vote des comptes administratifs 2023 et des comptes de gestions
    - o Budget général, sections fonctionnement et investissement
    - o Budget annexe lotissement, sections fonctionnement et investissement
  - Ordre du jour : Affectation du résultat
  - Ordre du jour : Vote du budget primitif 2024
  - Ordre du jour : Délibération sur le taux des taxes
  - Ordre du jour : Subventions des associations
  - Ordre du jour : Étude de devis pour la chambre froide du magasin
  - Ordre du jour : Devis pour changement des pneus de la tractopelle
  - Ordre du jour : Devis pour la rénovation du logement 8 place de la fontaine
  - Ordre du jour : Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
- Questions diverses

La demande d'ajout de deux points à l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité.

- Adoption de l'organisation de la semaine scolaire
- Refacturation de l'étude d'architecte entraînée par la modification de permis d'aménager du lotissement

### Ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2024

Le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

### Ordre du jour : Approbation du compte rendu de la séance exceptionnelle du 21 mars 2024

Le compte rendu de la séance du 21 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

## Ordre du jour : Vote des comptes administratifs 2023 et des comptes de gestions

- **Budget général, sections fonctionnement et investissement**

M. Cazorla se retire .

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		34 957,08		226 819,24
Opérations exercice	266 818,50	162 484,85	382 538,22	493 905,86
<b>Total</b>	<b>266 818,50</b>	<b>162 484,85</b>	<b>382 538,22</b>	<b>720 725,10</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>-69 376,57</b>		<b>338 186,88</b>
RAR	146 393,06	107 987		
		<b>-107 782,63</b>		<b>338 186,88</b>

Les comptes administratifs et les comptes de gestions 2023 sont adoptés à l'unanimité.

- **Budget annexe lotissement, sections fonctionnement et investissement**

Le budget annexe lotissement pour les sections fonctionnement et investissement est approuvé à l'unanimité.

## Ordre du jour : Affectation du résultat

### AFFECTATION RESULTAT

RESULTAT DE L'EXERCICE	<b>338 186,88</b>
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT	<b>107 782,63</b>
EXCEDENT REPORTE	<b>230 404,25</b>
EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE	<b>-69 376,57</b>

L'affectation du résultat du budget 2023 est approuvé à l'unanimité

## Ordre du jour : Vote du budget primitif 2024

Le budget primitif pour l'année 2024 est approuvé à l'unanimité.

## Ordre du jour : Délibération sur le taux des taxes

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le taux des taxes et de la contribution foncière des entreprises pour l'année 2024.

	Taux 2020	Taux 2021 - 2022	Taux 2023	Taux 2024
<b>Taxe habitation (sur résidences secondaires)</b>	9,89	Taux bloqué	9,89	9,89
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	4,45	4,95	4,95	4,95
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	28,88	28,95	28,95	28,95
<b>Contribution foncière des entreprises</b>	16,77	16,81	16,81	16,81

## Ordre du jour : Subventions des associations

Associations	Subvention attribuée pour l'année 2024
ACCA	150 €
Association des Parents d'Élèves	150 €
Amicale des donneurs de sang	150 €
Club des Aînés	150 €
Comité des fêtes	150 €
Section FNACA	150 €
Société de pêche	150 €
Comité de la foire	150 €
Gymnastique volontaire	150 €

#### Demande de subventions extérieures :

- FC Bois Noirs pour 8 licenciés : 20 € d'accordé par licencié = 160 €.
- Association Roannaise pour l'apprentissage pour 1 apprentie résidant à Saint-Priest-la-Prugne : 50 €
- Amicale des pompiers de La Prugne : le conseil municipal accorde une subvention de 150 €.

#### Ordre du jour : Étude de devis pour la chambre froide du magasin

Le conseil municipal est en cours de négociation sur les différents devis en sa possession.

#### Ordre du jour : Devis pour la rénovation du logement 8 place de la fontaine

Après étude de plusieurs devis, le conseil municipal valide les devis de l'entreprise SIKKENS pour un montant total de 2 320,72 € HT (fournitures, sols, crédence). Les travaux étant réalisés par les agents municipaux.

#### Ordre du jour : Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Après vote à bulletin secret, avec 3 voix pour et 8 contre, le conseil municipal décide de ne pas accorder la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Il propose, en revanche, de réévaluer les indemnités de fonctions, sujétions et expertise après entretiens professionnels.

#### Ordre du jour : Adoption de l'organisation de la semaine scolaire

L'organisation de la semaine scolaire avait été décidée pour une durée de 3 ans. Le conseil d'école du 7 mars 2024 a validé sa reconduction.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la reconduction de l'organisation de la semaine scolaire.

#### Ordre du jour : Refacturation de l'étude d'architecte entraînée par la modification de permis d'aménagé du lotissement

Suite à la caducité du permis d'aménager et à la modification du périmètre du lotissement, il avait été convenu de réactualiser les plans avec le cabinet Adage et OPUS ARCHITECTURE.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de facturer les 1 200 € du cabinet OPUS ARCHITECTURE à M. CHARBONNIER Jérôme.

#### Ordre du jour : Devis pour changement des pneus de la tractopelle

Devis présentés, avec montage sur place : Firststop (1642,00 € HT) et Euromaster (863,40 € HT).

Le conseil municipal valide le devis d'Euromaster Le Coteau pour un montant de 863,40 € HT.

#### Ordre du jour : Questions diverses

- **Plusieurs demandes de locations**

Nous avons reçu plusieurs demandes de locations. Cependant actuellement, nous ne pouvons satisfaire l'ensemble des demandes. Des travaux sont en cours dans certains logements.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **lundi 29 Avril à 20h00** à la mairie.

La séance est close à 23h30.

Le Président,

Le Secrétaire,